

« STATUTS DES CANDIDATS « LICENCES PROFESSIONNELLES »

Candidat	Niveau requis	Type de diplôme	Principaux Secteurs et filières	Durée formation	Conditions d'accès	Coût
Etudiant (Formation initiale)	Bac + 2	BTS, BTSA, DUT, L2	<ul style="list-style-type: none"> ● Biologie, ● Agronomie, ● Environnement ● Géographie ● Sciences de l'éducation ● Agronomie Production Végétale ● Production viticulture-œnologie, arboriculture, etc. ● Techniques de commercialisation ● Conduite des systèmes d'exploitation ● Gestion et protection nature ● ou autres filières en rapport avec la licence professionnelle demandée 	1 année universitaire : - théorie : 18 semaines - pratique : 17 semaines environ	⇒ pré-inscription sur la plateforme (http://www.supagro.fr/candidature/) avant le 31/03 ou le 30/04 selon la licence professionnelle ⇒ entretien de sélection entre mai et juin (si dossier retenu)	Tarifs année universitaire : - droits d'inscription : 170€ <i>[sous réserve du tarif au JO (parution juillet)]</i>
Apprenti (Formation initiale)				12 mois en alternance, voir calendrier spécifique	⇒ pré-inscription sur la plateforme (http://www.supagro.fr/candidature/) avant le 31/03 ou le 30/04 selon la licence professionnelle ⇒ entretien de sélection entre mai et juin (si dossier retenu) Signature du contrat d'apprentissage : début de la formation (avec tolérance de 3 mois avant ou après la date de rentrée)	Exonéré des droits d'inscription

<p>Salarié</p> <p>❶ bénéficiaire d'un projet de transition professionnelle</p> <p>❷ d'un CPF autonome (Le stagiaire doit acheter la formation dans son intégralité. Lorsque ses droits ne couvrent pas le montant de la formation le stagiaire complète le financement de sa formation en réglant directement en ligne par carte bancaire)</p> <p>❸ bénéficiaire du plan de développement de compétences</p> <p>❹ bénéficiaire d'un contrat de professionnalisation</p>	<p>Bac + 2 ou Expérience minimum de 3 ans</p>			<p>- 1 année universitaire ou</p> <p>- parcours individualisé en fonction des modules à suivre (possibilité d'aménagement jusqu'à 3 ans)</p>	<p>❶ ⇒ retrait du dossier Projet de transition professionnelle auprès Transitions Pro de votre région ⇒ pré-inscription sur la plateforme (https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php) avant le 31/03 ou le 30/04 selon la licence professionnelle ⇒ entretien pédagogique avec le responsable de la formation</p> <p>❷ Alimentation et activation de chaque salarié de son compte https://www.moncompteformation.gouv.fr avec possibilité d'abondement par la CPIR ou aide de sa branche d'activité ou pôle emploi pour les demandeurs d'emploi (AIF) ⇒ pré-inscription sur la plateforme (https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php) avant le 31/03 ou le 30/04 selon la licence professionnelle ⇒ entretien pédagogique avec le responsable de la formation</p> <p>❸ ⇒ pré-inscription sur la plateforme (https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php) avant le 31/03 ou le 30/04 selon la licence professionnelle ⇒ entretien individualisé pédagogique ⇒ devis suivi d'une convention de formation (Institut Agro Montpellier, Entreprise)</p> <p>❹ ⇒ pré-inscription sur la plateforme (https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.php) avant le 31/03 ou le 30/04 selon la licence professionnelle ⇒ entretien pédagogique (si candidature retenu) ⇒ parcours individualisé (dates de début et fin variables : tolérance de 2 mois avant ou après la date de rentrée) ⇒ convention (institut-entreprise) accord de prise en charge (institut-organisme financeur)</p>	<p>❶ Tarifs année universitaire : - droits d'inscription : 170 € [sous réserve du tarif au JO (parution juillet)] payés par le candidat - frais pédagogiques payés par Transition Pro : modulés en fonction du parcours individualisé</p> <p>❷- droits d'inscription : 170 € [sous réserve du tarif au JO (parution juillet)] + - frais pédagogiques payés directement par la caisse des dépôts et consignation</p> <p>❸ Prise en charge par l'organisme financeur ou l'entreprise (OPCO ou entreprise si ≥ 50 salariés)</p> <p>❹ Exonération des droits d'inscription. Prise en charge des frais pédagogiques par un OPCO</p>
--	---	--	--	--	---	--

					Possibilité de parcours individualisé ou dispense ou Validation d'Accès	
--	--	--	--	--	---	--

<p>Demandeur d'emploi : Si vous êtes indemnisé par Pôle Emploi ⇒ envoyez-nous votre avis de situation dans lequel sont spécifiés votre identifiant, l'agence dont vous dépendez et si vous ouvrez des droits au chômage. Le pôle formation continue diplômante vous reliera à la formation via Kairos. Un devis peut être fait directement sur Kairos (attention le devis est à transmettre 15 jours ouvrés avant l'entrée en formation) pour demander l'aide individuelle à la formation (AIF). Si vous ouvrez des droits, vous continuerez à percevoir votre allocation chômage pendant la formation via l'AREF (allocation retour à l'emploi et à la formation)</p>	<p>Bac + 2 ou Expérience minimum de 3 ans</p>			<p>1 année universitaire : - théorie : 18 semaines - pratique : 18 semaines environ</p> <p>Si alternance, voir calendrier spécifique</p>	<p>⇒ rencontre avec un conseiller en évolution professionnelle de Pôle emploi pour l'étude de vos droits dès la fin de votre contrat ⇒ pré-inscription sur la plateforme (https://www.supagro.fr/candidature/formulaire/index.ph) avant le 31/03 ou le 30/04 selon la licence professionnelle ⇒ entretien de sélection entre mai et juin - (si dossier retenu) ⇒ si candidature sélectionnée pour les demandeurs d'emploi, retrait auprès d'une mission locale ou Pôle emploi, d'une « demande de prescription d'une action de formation » (impératif pour bénéficier d'une prise en charge dans le cadre du Programme régional « ForProSup » financé par la Région Occitanie (critère avoir quitté la formation initiale depuis 2 ans et être inscrit à Pôle emploi</p> <p>Possibilité de parcours individualisé ou dispense ou Validation d'Accès</p>	<p>- paiement des droits d'inscription de 170 € [sous réserve du tarif au JO (parution juillet)] est demandé aux stagiaires pris en charge dans le cadre du « ForProSup » de la Région Occitanie</p>
---	---	--	--	--	--	--

FORMATIONS EN ALTERNANCE : CONTRAT D'APPRENTISSAGE - CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Le contrat de professionnalisation (*pas de limite d'âge*) est accessible :
 - aux étudiants
 - aux salariés (CDD ou CDI)
 - aux demandeurs d'emploi

Pour plus d'informations, voir la fiche « Méthodologie de recherche d'entreprises et concrétisation du contrat pro »

- Le contrat d'apprentissage est accessible :
 - aux étudiants ≤ 30 ans

Pour plus d'informations, connectez-vous sur le site du CFA : www.ensuplr.fr ou envoyez un mail : cfa-ensuplr@umontpellier.fr

Les candidats non européens et non suisses n'ont pas droit au contrat de professionnalisation ni au contrat d'apprentissage sans visa de travail.